

L'Humanité, 28 juin 2010

Elus locaux : la réforme bloquée

Alors que le projet de loi sur les collectivités territoriales passe en seconde lecture au Sénat, le gouvernement se retrouve sans majorité sur le mode de scrutin des futurs conseillers territoriaux, rejeté en commission des Lois.

P en est-ce vraiment au... l'élection des futurs... collectivités territo... riales. Alors que le... débat doit reprendre au... jourd'hui en seconde lecture... au Sénat, sur la réforme des... collectivités locales, le gou... vernement est en échec sur... la disposition phare de son... projet de loi. Celui-ci pré... voit la fusion des mandats... des conseillers généraux et... régionaux actuels en un seul... celui de conseiller territorial... dans le mode d'élection pro... posé devant les sénateurs. En... cause, le scrutin unimodal à... deux tours qui recule tout le... présentement proportionnelle... dans les futures assemblées... territoriales. En commission... des Lois, les sénateurs ont re... jeté, par 21 voix contre 21, le... mode de scrutin proposé dans... la mesure en texte adopté... précédemment par l'Assem... blée nationale. Un résultat qui... laisse présager un défaut de... majorité en séance plénière... pour adopter l'article de loi... Les communistes ont en effet joint



Janvier 2010. Les élus communistes et républicains menaient déjà la lutte, ils ont le Sénat, à Paris, contre cette réforme bloquée.

leurs voix à celles des socia... listes, des communistes et des... radicaux en commission pour... saisir ce qui le considèrent... comme une disposition inac... ceptable. Privés de ses allés... du centre et de l'aile droite du... groupe des radicaux, l'UMP... ne dispose pas de la majorité... au Palais de Luxembourg.

A ce stade, aucune com... promis n'a été trouvé entre... les partisans du scrutin ma... joritaire, soutenus par le... gouvernement, et la partie... de la droite favorable à l'in... troduction d'une « dose »... de proportionnelle. « C'est... assez bloqué sur l'essentiel »,... le gouvernement n'a pas... bougé, nous ne bougerons pas... non plus », a promis Hervé... Maury, député du groupe... de l'Union centriste.

LE 93 SOUS TUTELLE DU PRÉFET

Fait sans précédent dans les annales: la Seine-Saint-Denis va être mise sous tutelle du préfet. Une décision qui fait suite au rejet par l'Assemblée départementale de la proposition de budget de la chambre régionale des comptes. Celle-ci refusait le vote, en amont, par la majorité de gauche, d'un budget limité en dépenses. Une position « de révolte », selon le président (PS) du conseil général, Claude Barthelemy, qui entendait ainsi protester contre l'étalement financier des départements.

Au-delà, c'est le fond et la méthode de la réforme qui choquent nombre d'élus. « L'existence d'un tiers de nos élus et de reprendre la réflexion sur des bases plus rationnelles », a proposé Jean-Pierre Stour (PS) en commission, sans être suivi. « Au prétexte de diminuer le nombre d'élus, on en arrive à les désigner des citoyens et à compléter davantage encore la situation », a dénoncé Nicole Berno (Cohen-Sosa (PCF). Pour la pétitionnaire du Groupe communiste, républicain, citoyen et des sénateurs du Parti de gauche (CRC-SFG), le problème va au-delà du mode de scrutin. « Le

conseiller territorial sera une espèce de monstre de compagnie. Sa présence dans divers assemblées différentes annonce la dégradation du département sur le long terme. Il faut d'urgence plus d'élu(e)s du citoyen. On a attendu au tournant de la municipalité, pour en vouloir supérieurement au civil actuel ».

Si aucun accord n'apparaît, il est prévu qu'à la fin de l'année du vote sur le conseil territorial, l'Assemblée nationale sera le dernier mot, comme le veut la Constitution. A moins que le gouvernement finisse par renoncer à passer en force.

S. C.